

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT



Carte d'identité :

Depuis le 8 mars 2017, les dossiers de cartes d'identité ne sont plus reçus en mairie de Pierrefeu-du-Var mais dans les mêmes communes que pour les passeports.

Pièces à fournir :

- > 2 photographies d'identité récentes et identiques, de face, tête nue, de format 3,5x4,5cm
- > Justificatif d'identité
- > Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- > Justificatif de domicile récent
- > Ancienne carte (en cas de renouvellement)

Information complémentaire :

- > Prendre un rendez-vous avec la mairie choisie.
- > Le demandeur doit être présent pour le relevé d'empreinte digitale et la signature du dossier.

Passeport :

Désormais, la délivrance de nouveaux documents, comportant notamment les empreintes digitales est obligatoire. La mise en place du passeport biométrique nécessite un matériel que toutes les Mairies ne peuvent avoir. Voici la liste des Mairies dans lesquelles vous pouvez vous rendre : Toulon, La Garde, La Valette, Solliès-Pont, Sanary,

Hyères, La Seyne, Cuers, La Crau, Six-Fours, Ollioules, Le Lavandou, Le Beausset, Draguignan, Comps, Salernes, Vidauban, Fayence, Fréjus, Le Luc, Ste-Maxime, Grimaud, Cavalaire, St-Raphaël, St-Tropez, Brignoles, St-Maximin, Aups, Riens, Garéoult et Carcès.

Pièces à fournir :

- > 2 photographies d'identité récentes et identiques, de face, tête nue, de format 3,5x4,5cm
- > Justificatif d'identité
- > Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- > Justificatif de nationalité
- > Acte de naissance
- > Ancien passeport (en cas de renouvellement)

Information complémentaire :


- > Coût du timbre fiscal : 86 € pour les personnes majeures, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans.



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR

PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.